

LYCEE LA MARTINIÈRE DUCHÈRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance N° 4 du Jeudi 25 février 2021

Le quorum étant atteint (24), Monsieur le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18h30

Monsieur le Proviseur soumet l'organisation du secrétariat des séances du CA aux membres :

- 1^{er} conseil : un représentant de l'administration
- 2^{ème} conseil : un représentant des personnels enseignants
- 3^{ème} conseil : un représentant d'une association parents d'élèves
- 4^{ème} conseil : un représentant des personnels administratifs, techniciens, ouvriers et de service
- 5^{ème} conseil : un représentant de l'autre association de parents d'élèves

Monsieur le Proviseur demande de bien vouloir excuser les membres suivants retenus ce soir et qui ne pourront assister à ce Conseil d'Administratif :

- Mme Patricia PATELLI, personnel ATOSS
- Mme Sylvie VILLAR-FIMBEL, parent FCPE
- M. Corentin BREURE, élève

ORDRE DU JOUR

I – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

- 1) Approbation de l'ordre du jour – PJ (pour vote)
- 2) Approbation du PV de la séance du 04 février 2021 – PJ (pour vote)
- 3) Préparation de rentrée 2021 – PJ (pour vote)

II – CONTRATS ET CONVENTIONS POUR VOTE

- 4) Convention de partenariat avec L'INSPE, L'Université Claude Bernard Lyon1, pour la formation des étudiants de MEEF Biotechnologies et STMS sous forme de TP (20h) au lycée La Martinière Duchère afin de préparer le M1 BGB pour le CAPET et les M2 BGB. La durée du 12-03 au 06-05-2021 – PJ (pour vote)
- 5) Avenant n°2021-RA-03 du CROUS, à la convention d'agrément d'un restaurant , pour l'application de l'extension exceptionnelle et temporaire du repas à 1€ à tous les étudiants annoncée par le Président de la République le 21/01/2021 - PJ (pour vote)

III – AFFAIRES FINANCIERES

IV – DIVERS

1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans modification par les 22 votants

2) Approbation du PV de la séance du 4 février 2021

Le procès verbal du Conseil d'administration du 4 février 2021 est approuvé par les 20 votants

3) Préparation de rentrée 2021

Dans la mesure où la première proposition relative à l'emploi des dotations en heures a été rejetée par le conseil d'administration en sa séance du 4 février, M. le proviseur présente une nouvelle proposition de répartition de la dotation.

Il propose notamment de créer un poste en anglais, plutôt que d'affecter un BMP (bloc de moyen provisoire) à la rentrée prochaine. Un personnel titulaire pourrait alors être affecté à l'établissement ce qui permettra de consolider l'équipe disciplinaire et d'inscrire son action dans la durée.

Mme MERLE, représentant les enseignants, rappelle qu'une audience a eu lieu hier avec Mme la DAA-SEN, pour demander des moyens complémentaires, compte tenu de conditions de travail considérées comme dégradée.

M. le proviseur indique qu'à cette occasion, un poste d'assistant d'éducation a été ajouté à notre effectif et que le recrutement sur ce support est imminent.

M. ABRY, représentant des enseignants, interroge le proviseur sur l'hypothèse d'un effectif supérieur en classe préparatoire dans la mesure où il n'est pas possible de le connaître avec certitude à ce jour.

M. le proviseur rappelle que le projet de préparation de rentrée est en effet un exercice prévisionnel, tout comme le budget, et qu'il est appelé à évoluer en fonction des constats.

La répartition des moyens correspondant à la rentrée 2021 est rejetée par les 12 voix CONTRE, 3 abstentions, et 8 voix POUR.

II – CONTRATS ET CONVENTIONS (pour vote)

- 4) Convention de partenariat avec L'INSPE, L'Université Claude Bernard Lyon1, pour la formation des étudiants de MEEF Biotechnologies et STMS sous forme de TP (20h) au lycée La Martinière Duchère afin de préparer le M1 BGB pour le CAPET et les M2 BGB. La durée du 12-03 au 06-05-2021 – PJ (pour vote)

La convention est présentée par Mme COLLAUDIN, DDF.

La convention avec l'INSPE pour la formation des étudiants de MEEF est approuvée par les 23 votants

- 5) Avenant n°2021-RA-03 du CROUS, à la convention d'agrément d'un restaurant, pour l'application de l'extension exceptionnelle et temporaire du repas à 1€ à tous les étudiants annoncée par le Président de la République le 21/01/2021 - PJ (pour vote)

L'avenant est présenté par M. VILLARD, gestionnaire-comptable.

L'avenant à la convention signée avec le CROUS relative à l'agrément de notre restaurant scolaire est approuvé par les 23 votants

III – AFFAIRES FINANCIERES

IV – DIVERS

La séance est levée à 20 h 05

Le secrétaire de séance

Kamel SAÏDI

Le Proviseur

Gabriel LIENHARD

